

SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

♦	<u>PROGRAMME HORAIRE</u>	P. 3
♦	Programme des réunions du Collège des commissaires sportifs	P. 4
♦	Adresses utiles	P. 4
<u>ARTICLE 1 - ORGANISATION</u>		
1.1	OFFICIELS	
	Comité d'Organisation	P. 5
	Officiels de l'épreuve	P. 6
1.2	ELIGIBILITE	P. 7
1.3	VERIFICATIONS AVANT LE DEPART ET PENDANT LE RALLYE	P. 7
<u>ARTICLE 2 - ASSURANCES</u>		P. 7
<u>ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES</u>		P. 7
3.1	DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS	
3.1.5.	DATE LIMITE D'ENGAGEMENT	
3.1.10	NOMBRE D'ENGAGES	
3.1.11.1	PRIX DE L'ENGAGEMENT	
3.1.12	DEMANDE D'ENGAGEMENT	
3.2	EQUIPAGES	P. 8
3.3	ORDRE DE DEPART	P. 8
<u>ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS</u>		P. 8
4.1	VOITURES ADMISES	
4.2	PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES	
4.3	ASSISTANCE	
4.3.2.3	LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES	
4.4	PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES	
<u>ARTICLE 5 - PUBLICITE</u>		P. 8
<u>ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES</u>		
6.1	DESCRIPTION	P. 8
6.2	RECONNAISSANCES	P. 9
6.3	CARNETS DE CONTROLE	P. 9
6.4	CIRCULATION	P. 9

SOMMAIRE (suite)

<u>ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE</u>	P. 9
7.1 DEPART	
7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES	
7.3 CONTROLES C.P., C.H. - MISE HORS COURSE	
7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT	
7.5 EPREUVES SPECIALES (E.S.)	
7.6 PARC FERME	
<u>ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPEL</u>	P. 10
<u>ARTICLE 9 - CLASSEMENTS</u>	P. 10
<u>ARTICLE 10 - PRIX - COUPES - TROPHEES</u>	P. 10 et 11
<u>LISTE DES ANNEXES</u>	P. 12
ANNEXE I ITINERAIRE HORAIRES	
ANNEXE II TABLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES	
ANNEXE III EQUIPEMENTS DE SECURITE	
ANNEXE IV TERMINOLOGIE	
ANNEXE V CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	

PROGRAMME

- ◆ Parution du Règlement Mercredi 23 Avril 2014
- ◆ Ouverture des engagements Lundi 28 Avril 2014
- ◆ Distribution du carnet d'itinéraire Vendredi 13 Juin 2014
- ◆ Clôture des Engagements Lundi 09 Juin à Minuit
- ◆ Liste des Engagés et attribution des N° Mardi 17 Juin 2014
- ◆ Permanence du Rallye Vendredi 20 et Samedi 21 Juin
Salle des fêtes à BASTELICA
- ◆ Vérifications Administratives Vendredi 20 Juin 2014
de 19 h 00 à 23 h 00
Salle des fetes à BASTELICA
- ◆ Vérifications Techniques Vendredi 20 Juin 2014
de 19 h 15 à 23 h 15
Bar U RENOSU BASTELICA
- ◆ Publication de la liste des autorisés à prendre
le départ de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures des
départs de la 1^{ère} étape Vendredi 20 Juin 2014 à 23h45

Tableau Officiel d'affichage
P.C Course Salle des fêtes
A BASTELICA
- ◆ Tableau d'information Parc de regroupement BASTELICA
- ◆ Départ du Rallye Samedi 21 Juin 2014 à 09 h 00
BASTELICA
- ◆ Arrivée du Rallye Samedi 21 Juin 2014 à 16 h 53
BASTELICA
- ◆ Publication des résultats provisoires du rallye
30 Minutes après l'arrivée de la dernière voiture
en parc fermé final à BASTELICA Samedi 21 Juin 2014
- ◆ Remise des prix Samedi 21 Juin 2014 à 21h30
BASTELICA

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1^{ère} réunion

Vendredi 20 Juin 2014 à 22 h 00
MAIRIE DE BASTELICA

2^{ème} réunion

Samedi 21 Juin 2014 à 16h30
MAIRIE DE BASTELICA

ADRESSES UTILES

Secrétariat du Rallye

Jusqu'au 20 Juin 2014 :
Parc d'activité de la Gravona
Lieu dit sinale
20167 TAVACO

Tél. : 04.95.21.28.39 / 06 89 34 24 81
Fax : 04.26.07.42.46
E-mail : asacorsica@orange.fr

Les 20 et 21 Juin 2014 :
MAIRIE DE BASTELICA
Tel: 0689342481

Permanence du Rallye –
P.C. Course

MAIRIE DE BASTELICA

Tableau Officiel d’Affichage

MAIRIE DE BASTELICA

P.C. Presse

MAIRIE DE BASTELICA

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA organise, les 20 et 21 Juin 2014, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec la collaboration de la SCUDERIA BALANINA, la SQUADRA CAURIA et avec le concours de l'A.S.A.C. de la CORSE et du TOUR DE CORSE, l'A.S.A. TERRE DE CORSE, l'ASA RESTONICA, l'ASA BASTIAISE une épreuve Régionale de Tourisme et de Régularité dénommée :

4^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DU PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré par la **Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A)** sous le permis d'organisation n° **R. 205** en date du **23 Avril 2014** et par le **Comité Corse N° 02R14** en date du **20 Mars 2014**.

Le 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI est organisé conformément au règlement Sportif de la F.F.S.A, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement, ouvert aux licenciés titulaires d'une licence FFSA pratiquant automobile en cours de validité.

COMITE D'ORGANISATION

Président	P. BOI
Vice- Président	J.M ACQUAVIVA
Secrétaire	N. RIVIERE
Trésorier	D.PAREIN
Membres	I. CASASOPRANA S.CASASOPRANA J. BOI V. ROUSTAND M. FILIPPI C. MARCHINI B.MISIANO D. BERETTI M.PONZEVERA A.ORPHELIN
Adresse du Secrétariat Permanent	Parc d'activité de la Gravona Lieu dit sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 / 06 89 34 24 81 Fax : 04.26.07.42.46 E-mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

	<i>Prénoms et Noms</i>	<i>Licence n°</i>
<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>		
Président :	F. ZYCH	4626
Membres	C.EYDOUX	8178
	C.LECA	8021
Directeur de Course :	A.EYDOUX	7205
Directeurs de course adjoints :	S. ZYCH	3416
	D.BERETTI	20543
Directeur de course délégué BBR	P.BOÏ	12623
Directeurs d'épreuves Spéciales	N. BASTIANAGGI	2221
	J.L BERNAULT	10883
Délégué à l'Organisateur Technique :	I.CASASOPRANA	8023
Commissaire Technique Responsable :	M.LEBORGNE	29951
Commissaires Techniques :	V.ROUSTAND	122514
	J.G. MUZI	38806
	M.RAMU	2669
	H.PINET	11855
Secrétaire Commissaires Techniques	S. MUZI	160618
Chargés des relations avec les concurrents :	S.LEBORGNE	35629
Médecin Général :	Dr DI GIAMBATTISTA	
Responsable transmission :		
Responsables matériel :	D.PAREIN	206998
	M.FILIPPI	46026
	J. RICCIARELLI	9673
Responsable PC Temps :	TOP RALLYE	
Responsable Vérifications Administratives	J.BOÏ	27373

1.2. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- ◆ Le Championnat du Comité CORSE
- ◆ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques le **VENDREDI 20 Juin de 19 H 00 à 23 H 15**

Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme de l'épreuve à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'A.S.A à partir du Mardi 17 Juin 2014 .

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

LE DÉPART SERA REFUSE à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier de l'épreuve, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

CONTROLE FINAL

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € T.T.C.**

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :
GARAGE FOLACCI A BASTELICACCIA.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. La date limite des engagements est fixée au Lundi 9 Juin à Minuit, le cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **100 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de **100 voitures**.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

330 € avec la publicité facultative des organisateurs sur les bandeaux latéraux de pare brise

315 € avec un des membres de l'équipage licencié à l'ASA CORSICA

300 € équipage complet ASA CORSICA

660 € sans la publicité des organisateurs

3.1.1 Les demandes d'engagements sont reçues au secrétariat de l'A.S.A. CORSICA et ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

- ◆ Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

3.3. ORDRE DE DEPART

- ◆ . Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

N / FN - A / FA - R - F2000- GT DE SERIE - S2000 --

4.2 PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.3.2.3 LIMITATIONS DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.4.1 PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

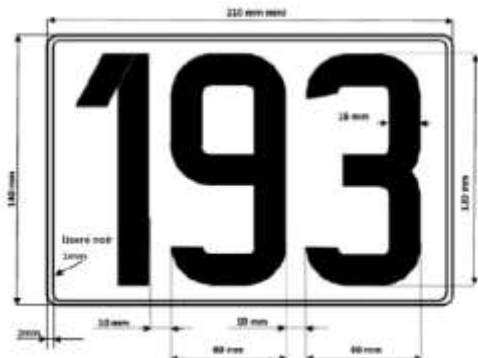
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma cidessous



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

Publicité obligatoire (plaques de rallyes, numéros de portières emplacement plaque avant) :

- ◆ CHARCUTERIE SAMPIERO PITTILONI
- ◆ SALAISONS SAMPIERO

Publicité facultative (bandeaux de pare-brise)

- ◆ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
- ◆ DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additifs.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye Régional de la VALLEE DU PRUNELLI représente un parcours de **146,500 Kms**, il est divisé en **1** étape et **3** sections et comporte **6** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **35,400 Kms**.

E.S. 1,3,5	BASTELICA / RADICALE	chacune de	.8,300 Kms
E.S. 2,4,6	OCANA/TOLLA	chacune de	3,500 Kms

L'itinéraire figure dans l'annexe " **itinéraire** ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc ... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone **36.99**, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 minute (**ART 15.1**).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

6.2.1. Les reconnaissances sont autorisées les Samedi et Dimanche 14 et 15 Juin de 09 h 00 à 20 h 00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3 CARNETS DE Contrôle

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

6.4 CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires de Route et Chefs de Poste sont :

a) Commissaire de route	Chasuble Orange	
b) Chef de Poste	Chasuble Orange	« Chef de poste »
c) Relation Concurrents	Blouson ROUGE	« Relation Concurrents »

7.3 CONTROLES DE PASSAGES (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement Standard de la F.F.S.A.

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au Règlement F.F.S.A.

7.6 PARC FERME

Conforme au Règlement F.F.S.A.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est **INTERDITE**.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au Règlement F.F.S.A.

Tableau d'affichage : P.C. Course à BASTELICA

Tableau d'information : Parc de Regroupement à BASTELICA

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES - TROPHEES

Aucun prix en espèces ne seront distribués lors de ce Rallye

COUPES :

- ◆ Aux trois premiers du Classement Général :
2 x 3 6
- ◆ Au 1^{er} de chaque groupe
2 x 6 12
- ◆ Au 1^{er} de chaque classe
2 x 23 46
- ◆ Coupe des dames
2 x 1 2
- ◆ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve.
1 x 1 1

TOTAL : 67 COUPES

Tous les équipages recevront un souvenir de ce rallye

TROPHEES :

- ◆ Trophée JEAN-MICHEL PIETRI au Vainqueur du groupe N classe 2 serie
- ◆ Trophée JEAN-NOEL PIERAZZI au Vainqueur de la classe 3 du groupe N

REMISE DES PRIX :

Place SAMPIERO à BASTELICA.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I

- ◆ ITINERAIRE HORAIRES

ANNEXE II

- ◆ TA BLEAU DE SIGNALISATION DES CONTROLES
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE III

- ◆ EQUIPEMENTS DE SECURITE
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE IV

- ◆ TERMINOLOGIE
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ANNEXE V

- ◆ CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS
Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.